



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 23

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 22.01.24
Et publication ou notification
Du 23.01.24
Le Maire,

N°DEL 2024_01_001_1

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2024

Objet : PERSONNEL

Création de deux emplois d'agents techniques au centre technique municipal

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Matthieu TAROT
Stéphanie MECHIN	Chloé DE BROUWER
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Julie HIVERT
Robert DALMASSO	Michaël REBOTIER
Michèle CAPDEVIELLE	Marie-Françoise CASADEI
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL
Brigitte RINAUDO PINEAU	Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Laurence GIORGINI donne procuration à René CARANDANTE

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Thierry DOMENACH
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :
Madame Linda TRIBET

=====

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

- Voirie : Exécuter les travaux d'entretien courant pour maintenir la qualité et la conformité du patrimoine voirie comme du mobilier urbains de la commune
- Bâtiment : Assurer la maintenance et les travaux d'entretien du patrimoine bâti de la commune dans le domaine de la plomberie prioritairement mais également dans d'autres corps d'état du bâtiment selon les besoins

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois d'adjoint technique territoriaux ou d'agent de maîtrise.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Il est proposé à l'assemblée délibérante:

- **D'ACCEPTER** la création de deux emplois d'adjoint technique polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024 : un poste d'agent technique au service bâtiment et un poste d'agent technique au service voirie pour exercer les missions indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

23 JAN. 2024

Le Maire

